

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté
française du 25 janvier 2007 portant nomination des
membres de la Commission de réaffectation des centres
psycho-médico-sociaux officiels subventionnés**

A.Gt. 17-06-2025

M.B. 02-07-2025

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 31 janvier 2002 fixant le statut des membres du personnel technique subsidié des centres psycho-médico-sociaux officiels subventionnés, tel que modifié ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 25 janvier 2007 portant nomination des membres de la Commission de réaffectation des centres psycho-médico-sociaux officiels subventionnés, tel que modifié ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 03 septembre 2020 portant délégations de compétence et de signature aux fonctionnaires généraux et à certains autres membres du personnel du Ministère de la Communauté française, tel que modifié ;

Considérant qu'il convient de remplacer des membres démissionnaires,

Arrête :

Article 1^{er}. - A l'article 1^{er}, 2^{ème} tiret de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 25 janvier 2007 portant nomination des membres de la Commission de réaffectation des centres psycho-médico-sociaux officiels subventionnés, tel que modifié, les modifications suivantes sont apportées :

- les mots « M. Luc TOUSSAINT » sont remplacés par les mots « M. Nicolas BAUGNIET » ;

- les mots « Mme Sophie DEREAU » sont remplacés par les mots « M. Mathieu MASINI » ;

- les mots « Mme Isabelle HENNEBO » sont remplacés par les mots « M. Regis JOYE ».

Article 2. - Le présent arrêté entre en vigueur le 1^{er} janvier 2025.

Bruxelles, le 17 juin 2025.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

La Directrice générale adjointe f.f.,

M.-C. SIMON